

Tribune Libre

Le baobab qui cache la forêt des inégalités.

Le Medef rencontre les syndicats de salariés le lundi 21 septembre à 10 heures. Nous avons arrêté en conseil d'administration extraordinaire du MEDEF ce vendredi soir une position claire, et par respect pour eux, je ne dirai pas avant ce rendez-vous ce que nous allons annoncer aux partenaires syndicaux.

Je voudrais simplement intervenir sur le sujet de l'inégalité et dire ceci : hélas, il existe, presque cinq ans après la départementalisation de l'île, un traitement manifestement inégalitaire de Mayotte par rapport au territoire métropolitain -et par rapport aux autres DOM.

Cette inégalité, persistante, lancinante et destructrice, n'est pas seulement sociale : elle est socio-économique, et ce tous azimuts.

Et force est de constater que le débat légitime sur le Code du Travail, dont l'extension est annoncée pour 2018, n'est en réalité que le Babobab qui cache la forêt des inégalités.

On veut tout d'abord nous faire croire que Mayotte est un département assisté: or, c'est une contre-vérité absolue !

Car Mayotte, département le plus pauvre de France (avec un PIB par habitant qui se situe à moins du quart du niveau national et à 40% de la moyenne des DOM) est, paradoxalement, et malgré une augmentation de plus d'un tiers des dépenses de l'Etat depuis 2011, celui qui reçoit le moins de crédits budgétaires par habitant !

- En effet, le Tableau de bord de la FEDOM montre qu'en 2013, les crédits de paiement du budget général de l'État (dépenses effectivement exécutées) se sont montés à 775 M. € pour 220 000 habitants, soit 3 518 € par habitant. En France métropolitaine, on se situe à 5 669 € : en

d'autres termes, l'Etat dépense chaque année, pour un métropolitain, une somme un tiers supérieure à celle consacrée à son compatriote mahorais !

- Parallèlement, et contrairement à de nombreuses idées reçues, notamment chez les élites hexagonales, le territoire le plus pauvre de France (et de l'Union européenne !) ne "profite" pas des minima sociaux, expression de la solidarité nationale. En effet, la part des allocataires de minima sociaux parmi la population âgée de 20 ans et plus est la plus faible du pays ; et elle est 2,5 fois plus faible qu'en Seine-Saint-Denis, et 6 fois inférieure à celle constatée dans le département voisin de La Réunion.

Ces écarts et ces retards contribuent à aggraver une situation synonyme, à Mayotte, de "désert médical", avec une densité de médecins généralistes près de quatre fois inférieure à celle de l'Hexagone. Des médecins quittent en effet Mayotte pour s'installer dans une zone franche à La Réunion, où les constructions d'hôpitaux se multiplient...et où le taux d'équipement en lits est presque deux fois plus élevé qu'ici! Il n'est pas normal que le citoyen mahorais doive prendre l'avion pour se faire soigner à La Réunion. Il faut donc sortir de cette logique du "TOUT RÉUNION", et renforcer résolument l'offre médicale, alors que notre île se distingue, hélas, par une situation sanitaire alarmante, et indigne d'un pays comme la France: **qui sait en effet, à Paris, que Mayotte souffre, en terme de mortalité infantile, d'un retard de... 39 ans par rapport à la métropole ?!**.

La question de l'attractivité de notre territoire se pose donc plus que jamais. Nos entreprises déplorent en effet le départ de cadres et de salariés de plus en plus nombreux (y compris des salariés natifs de l'île), sous le triple effet de l'insécurité, de la déficience du système d'éducation nationale et de la désertification médicale susmentionnée...

Attractivité du territoire et égalité de traitement du territoire constituent, en réalité, un même sujet vital, une impérieuse nécessité pour que le cinquième DOM ne soit pas (plus) la "cinquième roue du carrosse".

Nous disposons d'une démographie bien plus dynamique que celle de la métropole: Mayotte ne représente que 0,3% de la population nationale, mais près de 0,9% des naissances françaises... Il faut donc accompagner ces enfants mahorais, qui représentent un défi mais aussi une chance, car "il n'est de richesses que d'hommes".

Ainsi, en quarante ans, le nombre d'élèves mahorais est passé de 3 000 à près de 90 000. Aujourd'hui, nous comptons 50 200 enfants dans l'enseignement primaire, 37 200 dans l'enseignement secondaire et un peu moins de 2 000 élèves dans l'enseignement supérieur. Malgré les efforts de l'Etat (le budget consacré à l'Education nationale a augmenté de 22,4% entre 2011 et 2014), le niveau scolaire reste encore bas: en 2014, **75,4% des jeunes mahorais éprouvent des difficultés de lecture (8,5% en métropole)**, et l'écart se creuse par rapport à l'hexagone depuis 2009!. Outre la nécessité d'amener toute une classe d'âge à un niveau d'éducation permettant son insertion dans le monde du travail, la mise à niveau de notre système éducatif constitue donc une priorité pour les entreprises du MEDEF. Nous constatons chaque année des dirigeants et cadres (mais aussi des salariés) quitter Mayotte quand arrive pour leurs enfants l'âge d'intégrer le lycée. Il est même des cadres envoyant leurs enfants au lycée français de Tananarive. N'est-ce pas un paradoxe édifiant ?

Cela revient aussi à rappeler que la commande publique doit être relancée, avec construction massive d'écoles, de collèges et de lycées, et là aussi, dans une logique d'égalité de traitement : nos enfants n'ont pas vocation à étudier dans des préfabriqués dans des conditions précaires, mais, dignement, dans des collèges et lycées "en dur", qui contribueront, en outre, à relancer un secteur du BTP atone et sinistré.

Il faut dire la vérité aux Mahorais : les carnets de commande des entreprises de BTP sont vides, leur niveau n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui...alors que nous vivons sur une île où tout est à construire. En 2011, le niveau de la commande publique était de 200 M. € par an, et on nous avait annoncé à nouveau 200 M. € en 2014. Là, à la date où je vous parle, nous n'en sommes toujours qu'à moins de 20 M. € (Source FMBTP), je vous laisse comprendre ce que cela veut dire en termes d'emploi.

Regardez nos voisins de La Réunion : ils ont fait La Route des Tamarins, il font la nouvelle route du littoral et nous ? Nous n'avons toujours pas la route de contournement de Mamoudzou, nous ne disposons toujours pas d'un système routier adapté, alors même que notre population augmente cinq fois plus vite qu'en métropole et trois fois plus rapidement qu'à La Réunion!

Il en est de même pour l'éclairage public : pourquoi n'en disposons toujours pas, ce qui favorise la délinquance?

Si la situation n'évolue pas favorablement, les plus petites entreprises vont disparaître et les plus grandes vont licencier des centaines de personnes : alors que le nombre de salariés du secteur concurrentiel est déjà étonnamment faible eu égard aux besoins, à quoi bon bénéficier des dispositions du Code du Travail, si le chômage de masse se répand dans l'île ?!

Permettez moi, par ailleurs, de vous parler d'un paradoxe qui affecte tout autant nos entreprises que nos concitoyens -et là, on touche du doigt l'inégalité que subit notre département. Les taux de cotisations patronales, s'agissant des cotisations « Famille » s'avèrent plus élevés qu'au niveau national (5,40%, contre une fourchette comprise entre 3,45% et 5,25%). Or, paradoxalement, Mayotte ne bénéficie pas comme elle le devrait de la solidarité nationale : début 2015, sur l'ensemble des prestations de la branche Famille qui existent au niveau national (plus d'une vingtaine), seules cinq sont servies à Mayotte (AAH, Allocation de rentrée scolaire [ARS], Allocations familiales, Allocation de Logement à caractère Familial, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), aucune n'étant appliquée à taux plein (certes, c'est désormais le cas pour la seule ARS depuis Août 2015...). Par exemple, pour les allocations familiales en 2015 : 134,9 €/mois à Mayotte pour trois enfants, soit 45,7 % des 295,05 € en métropole et dans les autres DOM...L'alignement est prévu...en 2026. Un tel calendrier est-il économiquement, politiquement et socialement tenable ?

Cette situation n'est pas « normale ». Nous souhaitons donc, dès l'an prochain, une diminution des taux de cotisations « Famille » à Mayotte, afin de bénéficier, à l'instar des autres DOM et du reste du territoire national, d'exonérations de charges au moins équivalentes à celles prévues par la LODEOM et le "Pacte de responsabilité" présidentiel.

La construction de logements constitue un autre sujet d'inégalité de traitement entre Mayotte et le reste du territoire, en dépit des obligations légales. Rappelons qu'il existe 20 000 logements insalubres dans l'île. Et seulement 127 logements sociaux ont été financés par an en moyenne entre 2006 et 2013 (et seulement 104 en 2014!), alors que les besoins sont, *a minima*, de 500 logements par an.

Il convient donc de relancer résolument la construction de logements à Mayotte en soutenant – au lieu de les entraver - les projets de la SIM (Société immobilière de Mayotte), mais aussi les projets des promoteurs privés et des particuliers dans leur démarche d'accès à la propriété profondément ancrée dans les traditions mahoraises.

Le MEDEF est le moteur de la mise en place du 1% Logement patronal à Mayotte. Je vous annonce que le MEDEF installera, le 28 septembre prochain, l' Action Logement à Mayotte, en partenariat avec les syndicats de salariés que j'ai personnellement sollicité. C'est le MEDEF qui a été l'initiative de ce progrès social alors je n'accepte pas qu'on me dise que le MEDEF est anti-social...

Ce dispositif va permettre à la SIM la construction de logements sociaux et l'accès de nos salariés à ces logements. C'est un pas de plus vers l'égalité, alors même que les foyers mahorais ne disposent pas encore de toutes les aides des pouvoirs publics pour se loger: seulement un peu plus de 1% de la population mahoraise est couverte par des aides au logement...contre 20% au niveau national!

Enfin, nous devons faire de Mayotte une zone franche globale, mais nous défendons également l'idée de créer deux zones franches urbaines (comme cela existe sur le reste du territoire national) à Kaweni et à Longoni, deux bassins économiques côtoyant des zones de populations difficiles, pour que le développement économique entraîne le progrès social. Cela relancera la compétitivité de nos entreprises et sera un facteur d'attractivité du territoire y compris des médecins. Nous collègues de métropole et des DOM ont ces zones franches pourquoi pas nous ? En outre, l'instauration d'une zone franche (fiscale) globale à Mayotte ne priverait l'Etat que de recettes marginales, un peu moins de 50 M. €...Cette proposition devra être débattue, dans le cadre des réflexions menées dans la perspective de la prochaine Loi sur le Développement économique des Outre-mer (LODEOM) et de la future "Loi sur l'égalité réelle" promise par le Président de la République : nous avons d'ailleurs lancé le processus de réflexion début Juillet, de concert avec la FEDOM.

Pour résumer, le MEDEF défend l'égalité de traitement de Mayotte avec le reste du territoire national. Des progrès sociaux et salariaux ont certes été constatés : le niveau du salaire minimum (brut horaire) mahorais atteignait 17,7% du niveau national en 1984, et 75,5% aujourd'hui.

Mais tant reste à faire !, et j'ai envie de dire à mes collègues des organisations syndicales de salariés qu' **il est grand temps de ne plus seulement défendre un code du travail, mais qu'il est nécessaire de défendre l'emploi, d'assurer un travail à nos citoyens mahorais.**

Car, je le répète, un code du travail protecteur...sur une île de chômeurs, cela ne servira à rien.

Alors l'égalité oui mais l'égalité à tous les étages, pour les salariés, pour les entreprises, pour nos enfants, pour nos malades, pour nos anciens , rappelons nous la devise de la république « **Liberté, Egalité, Fraternité** » et la fraternité, cela signifie que syndicalistes patronaux syndicalistes salariés, nous nous respectons mutuellement et nous travaillons ensemble . Nous ne sommes pas en guerre les uns contre les autres, notre combat est commun: notre combat, c'est Mayotte.

El Anziz , Salim , Oussen, Djoumoi, Saïd ou Thierry, nous sommes avant tout des frères de la République française.

Thierry Galarme
Président du MEDEF Mayotte